

# Glyphosate : des années de controverses

Les États membres de l'Union européenne doivent trancher : l'utilisation du glyphosate, substance controversée, doit-elle être prolongée ? Une question qui suscite toujours des débats houleux.

En novembre 2017, Emmanuel Macron fait une promesse : interdire le glyphosate en France au plus tard dans trois ans. Six ans plus tard, les États de l'Union européenne sont appelés à voter une nouvelle homologation pour dix ans de l'herbicide.

Entre-temps, les débats entre opposants, qui pointent ses dangers, et les partisans, qui estiment qu'on ne peut s'en passer, sont toujours autant passionnés. Un dialogue de sourds, tandis que les plaintes s'accumulent contre Monsanto (*lire ci-dessous*), la firme américaine créatrice du glyphosate.

Lorsque le président de la République s'exprime, le glyphosate est déjà dénoncé pour ses effets néfastes sur la santé, l'environnement, la biodiversité. En 2015, une étude du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) classe l'herbicide sur le plus utilisé au monde comme « **cancérogène probable** ».

Emmanuel Macron reviendra sur sa promesse, optant tout de même pour une interdiction d'utilisation pour les particuliers et les collectivités, mais laissant paradoxalement le droit aux agriculteurs de s'en servir. Car le pouvoir est confronté à la colère de ces derniers, qui craignent une concurrence déloyale face aux agriculteurs

des autres pays.

Le glyphosate reste, aux yeux de beaucoup, la solution miracle pour rester compétitifs. La substance permet de facilement éliminer, à moindre coût, les mauvaises herbes, les plantes vivaces, les chardons... Et évite de devoir retourner le sol. Pour s'en passer, des solutions existent : outils mécaniques de désherbage, couverture des sols... Mais elles nécessitent plus de temps, de personnel, de carburant. « **C'est un principe de réalité si on veut continuer de nourrir la planète et d'abord les Français** », estime la Plateforme Glyphosate, association regroupant les entreprises qui commercialisent des préparations phytosanitaires.

## Pas de consensus scientifique

Une interdiction totale impliquerait de revoir en profondeur les pratiques agricoles. « **Il faudrait pour cela un calendrier de sortie crédible, pour ne pas mettre les agriculteurs devant le fait accompli** », estime Xavier Reboud, directeur de recherches à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae).

Pour justifier sa proposition de renouveler l'homologation, la Com-

mission européenne brandit un rapport de l'EFSA, l'autorité européenne de sécurité des aliments. Qui estime que l'herbicide ne présente pas de « **domaine de préoccupation critique** ». Ou encore un avis de 2021, de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), pour qui les preuves scientifiques disponibles ne permettent pas de classer le glyphosate comme cancérogène.

Des choix qui font fulminer les opposants, comme l'ONG Générations Futures qui juge qu'il y a « **tout un pan de la science qui n'est pas intégré dans l'évaluation réglementaire** ». Outre l'avis de 2015, qui classait l'herbicide comme « **cancérogène probable** », une étude publiée en 2021 par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), conclut à « **l'existence d'un risque accru de lymphomes non hodgkiniens** » (cancers du système immunitaire).

Pour Laurence Huc, spécialiste des pesticides à l'Inrae, interrogée par *Médiapart*, « **l'Efsa écarte énormément de résultats scientifiques et retient les dossiers montés par les industriels eux-mêmes** ». Une absence d'uniformité des méthodologies qui alimente la controverse. Et ce dialogue de sourds qui perdure.

Brice DUPONT.



Le glyphosate permet aux agriculteurs de facilement éliminer les mauvaises herbes, les plantes vivaces, les chardons...

(PHOTO : JEAN-FRANÇOIS MONIER, ARCHIVES AFP)